



PAIE

Absence justifiée
du salarié

*Un expert vous accompagne
pour effectuer les démarches suite à l'absence
de votre salarié*

Mon salarié
m'a fait parvenir
un arrêt maladie,
que dois-je faire ?

Ma salariée est
en congé maternité,
quelles sont
les démarches
à effectuer ?

Mon salarié
est absent,
dois-je lui verser
un salaire ?

Congés payés,
quelles sont
mes obligations ?

Mon salarié
est victime d'un
accident du travail,
que dois-je faire ?



MÉMO

- Les formalités effectuées dans les délais
- Une information claire sur la législation
- Un audit de la convention collective



S'ABSENTER



Attestation de salaire
sécurité sociale



Déclaration
d'accident du travail



De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'accomplir les **démarches** consécutives à l'**absence** d'un salarié.



Comment ça marche ?

1

Déclarer

Suite à la réception de l'arrêt de travail, le conseiller social effectue pour vous les déclarations nécessaires auprès de la sécurité sociale et de l'organisme de prévoyance. En cas d'accident du travail, la déclaration doit être effectuée dans les 48h auprès de la sécurité sociale.

3

Informar

Le conseiller social vous informe des démarches à accomplir lors de la reprise du travail (visite de reprise auprès de la médecine du travail).

2

Calculer

Le conseiller social établit le bulletin de paie conformément au droit du travail et à la convention collective (maintien de salaire par la sécurité sociale et l'organisme de prévoyance...).



Pour aller plus loin..

- Contrat de travail
- Mission recrutement
- Embauche d'un salarié



10 place Alfonse Jourdain
31000 TOULOUSE



05 61 07 01 76



contact@groupe-dedia.com



www.groupe-dedia.com

